

Un département riche et « *calme* »

Le Loir-et-Cher, faiblement peuplé et gros producteur de céréales, de légumes et de vin, présente en outre aux yeux de l'occupant un 3^{ème} et appréciable avantage déjà évoqué : le « *calme* » de sa population, maintes fois signalé dans les rapports des préfets successifs, qui, étrangers au département, puisent leur conviction dans les nombreux rapports des gendarmes et des policiers. La sidération qui a suivi les « *événements* » de juin 40 ne guérit pas de sitôt, d'autant que les communications ferroviaires, routières, postières et téléphoniques, durement touchées puis étroitement contrôlées par les occupants, accentuent l'isolement des nombreux hameaux, lieux-dits ou bourgs ruraux où vit la majorité de la population loir-et-chérienne. Les policiers des Renseignements Généraux – les moins mal renseignés sur l' « *opinion publique* » – ne cessent de l'indiquer dans leurs rapports : même si la société rurale, largement majoritaire, est de plus en plus en « *opposition irréductible à la collaboration* » et si un « *fossé irrémédiable* » s'est creusé entre « *la classe ouvrière et le gouvernement* », même si la « *germanophobie* » est générale, la population loir-et-chérienne reste sur la « *réserve* » et entretient des rapports « *corrects* » avec les occupants.

Ceux-ci peuvent évidemment compter d'abord sur la crainte de mesures « *coercitives* » déjà prises ici et là. Toujours est-il que les mots d'ordre, les « *appels au désordre* » diffusés par la radio de Londres ou par des tracts, « *restent inopérants* » : la plupart des Loir-et-Chériens se réjouissent des défaites allemandes en Russie ou en Afrique du Nord et un grand nombre penche du côté gaulliste mais rien de tout cela ne se traduit en actes. Ces appréciations policières sont bien sûr à prendre avec précautions, mais force est de constater qu'elles sont confirmées par les faits, au moins au cours des trois premières années de l'occupation.¹ Le mot « *résistance* » n'apparaît dans un rapport RG qu'en février 1943, pour caractériser la réaction du « *public* » à l'instauration du STO², accueillie avec « *stupeur* » puis « *indignation* ». Se trouve renforcé le sentiment général d'une « *abdication totale du gouvernement devant les exigences allemandes* » – et une main préfectorale a souligné cette forte expression du commissaire Lebas. Mais la population est désormais convaincue qu'un débarquement prochain des Alliés en Europe achèvera la débâcle allemande : tout mouvement d'opposition ouverte, déjà rejeté en raison de la peur de représailles, apparaît de plus en plus inutile, puisque la libération prochaine viendra des troupes anglo-américaines.³

¹ Le 1^{er} rapport du commissaire Lebas, en janvier 1943, est ici utilisé mais ceux de son prédécesseur Leboutet ne disent pas autre chose. ADLC 1375 W 46.

² L'appellation est encore « *service obligatoire du travail* »

³ Rapport de quinzaine à l'Intendant de police à Orléans, 25 février 1943 - ADLC 1375 W 46

Auxiliaire du maintien d'un ordre allemand

Tous les commentaires préfectoraux, toutes les interventions dont les autorités ne peuvent dissimuler la vanité, ne changent rien au rapport de domination qui les rend impuissantes : comme observé dans « [Servir : Gendarmes et policiers du Loir-et-Cher sous Vichy](#) », les occupants utilisent les forces de l'ordre françaises chaque fois qu'ils le jugent nécessaire. Dès novembre 1940, par exemple, les services préfectoraux doivent accueillir, installer, nourrir et surveiller dans un ancien sanatorium de Lamotte-Beuvron, 540 « *étrangers* » amenés par train du Calvados où les Allemands les estimaient « *indésirables* » : ces déplacés, déplore le préfet, pensent que les autorités françaises sont responsables de leur arrestation... « *Ceci ne peut qu'ancrer dans l'esprit des internés l'idée que la mesure prise à leur égard est le fait des autorités françaises, l'ordre de rassemblement leur ayant déjà été transmis par la gendarmerie française.* » note-t-il dans son rapport mensuel du 10 janvier 1941¹.

En mars 1942, la surveillance du « *camp des internés juifs* », toujours à Lamotte-Beuvron, est assurée par 5 gendarmes et, le 27 juillet, le préfet doit en requérir 20 autres pour « *assurer l'escorte* » de ces internés vers le camp de Pithiviers, dernière étape avant la déportation allemande – suite loir-et-chérienne de la grande rafle opérée en France occupée. Les très nombreuses condamnations prononcées par le Tribunal militaire allemand à Blois sont, pour l'essentiel, exécutées par des gendarmes, des policiers et des gardiens de prison français. Les transferts de condamnés sont confiés à la gendarmerie par le Procureur français de la République – qui précise chaque fois « *sur ordre des Allemands* ». Les très nombreuses missions de surveillance de voies ferrées, de dépôts de munitions, de transformateurs, de locaux, sont imposées aux autorités françaises. Entre beaucoup d'exemples, citons cet ordre du Feldkommandant du 29 décembre 1942 qui, sans autres précautions de langage, « *prie de faire le nécessaire pour que la police française assure dès maintenant par des sentinelles la garde du bâtiment de la Feldkommandantur (Grand Hôtel) et du bâtiment d'Administration (Hôtel de France)* » à Blois, et ce « *de la tombée de la nuit* » « *jusqu'à la levée du jour.* ». Et, la suspicion l'emportant, le « *kommandant* » précise que ses propres gendarmes contrôleront les sentinelles...

La sujétion, que Bussière préfère nommer « *vassalité* » en janvier 1942², dans laquelle se trouve placée l'administration française est d'autant plus humiliante que les occupants, en particulier les militaires, ne s'embarrassent souvent d'aucune diplomatie. Contraintes par la politique de collaboration proclamée en octobre 1940 par un maréchal Pétain toujours autant respecté, les autorités françaises, préfet en tête, s'avèrent incapables de garder leur distance, de sauvegarder une « *dignité* » proclamée mais maintes fois bafouée. L'exemple ci-après montre à quel point est vaine, en zone occupée, toute tentative d'interprétation de la convention d'armistice hors de la vision allemande.

¹ ADLC 647 W 1

² ADLC W 4

Début août 1941, la diminution des effectifs militaires allemands en Loir-et-Cher amène la kommandantur 589 d'Orléans, en charge alors du département, à demander au préfet d'assurer la garde des dépôts d'explosifs de Salbris. Est alléguée une tentative de sabotage –d'ailleurs sans fondement, les employés, soupçonnés et arrêtés en juillet, ayant été libérés et réintégrés par les Allemands eux-mêmes. Le préfet conteste l'exigence, « *contraire à l'esprit et aux termes* » des deux conventions d'armistice et de La Haye. Il s'attire alors une réponse du chef de la kommandantur concernée qui permet de saisir la nature réelle des rapports occupants-occupés : méprisants dans la forme, punitifs sur le fond.¹

L'officier fait d'abord la leçon : j'aurais voulu être bienveillant et ne pas recourir à des « *mesures expiatoires* » sur les services et la population, mais votre conception « *totale et erronée* » de la collaboration me conduit à exiger sans délais l'organisation de la surveillance. Puis il passe à l'étape menaçante. Puisqu'il revient aux services français d'empêcher les « *cas de sabotage* », chaque fonctionnaire –et sont inclus dans la catégorie maires et gendarmes– devra « *rendre des comptes* » et sera « *révoqué* » s'il n'a pas fait « *son devoir* » – l'officier s'attribuant le pouvoir de révocation.

La réponse du préfet ne modifie en rien le rapport d'obéissance clairement dicté par l'officier allemand. Dans un premier temps, il expose les mesures de surveillance attendues des occupants, avec lesquels il souhaite « *en toute sincérité* » l'« *apaisement* », mesures qui, conformément aux ordres, seront prises en charge par les seuls Français –d'ailleurs aucun représentant allemand n'est présent à la réunion de travail qui les met au point. Mais il croit bon d'ajouter un commentaire sur leur efficacité et des propositions pour la renforcer, manière de montrer l'expertise des services français à l'arrogant vainqueur, mais interprétable par celui-ci comme un gage de la bonne volonté du vaincu.

Le style même des deux lettres est révélateur du rapport de force. Celui de l'Allemand est évidemment soumis au filtre de la traduction qui peut en accentuer la rudesse. Loin de la civilité affectée des échanges entre chefs nationaux –à l'exemple des courriers Oberg-Bousquet– net, à base d'injonctions, sans fioritures ni formules habituellement nommées de politesse, il indique bien la position de son auteur, militaire vainqueur, qui donne les ordres et entend être obéi. Celui du préfet, ou de son secrétaire général qui signe, adopte la rondeur administrative avec « *l'honneur de...* », « *je me permets de...* », « *si vous voulez bien...* », rondeur qui peut paraître synonyme ici de : « oui, Monsieur le commandant... » ...

Un autre courrier de septembre 1941, signé par l'officier à la tête de la kommandantur 589, mérite d'être cité tant il met en évidence la brutalité et la volonté de revanche des autorités occupantes² :

¹ ADLC 1375 W 4 - rapport du préfet août 1941 - les courriers allemands et français figurent en Annexe

² Une copie de la traduction du courrier figure dans ADLC 647 W 1

à la préfecture de Loir-et-Cher, Blois.

Le 11. 9. 41 la traduction d'une lettre de la mairie de la ville de Blois adressée à vous-même a été remise par le chef de cabinet au Kriegsverwaltungsrat Docteur Kochling. Dans cette lettre, le maire de Blois se plaint de la réquisition de plusieurs bâtiments à Blois.

Veillez apprendre au maire de Blois qu'il ne lui appartient pas de critiquer les mesures prises par la KreissKommandantur. Le choix des bâtiments nécessaires au logement de l'armée revient strictement aux autorités militaires. Il faut de plus, tenir compte du fait que le cantonnement et le logement de la troupe l'hiver demande plus de place que l'été.

En outre il n'est pas permis d'oublier que les réquisitions de l'armée allemande d'occupation sont loin d'atteindre les proportions de celle que l'armée française d'occupation fit en son temps.

Brisken

Au total, ces épisodes, au cœur de l'occupation, contredisent d'une part cruellement la velléité pétainiste de restauration nationale et, d'autre part, confirme la nécessaire soumission de l'administration française en zone occupée, contenue dans la convention d'armistice, et habillée en « collaboration ».

Même la répression des ennemis communs – Juifs, Communistes, Gaullistes – n'appelle plus, de la part des occupants, de compromis sur la maîtrise qu'ils entendent seuls exercer. En 1942, « l'attentat » du 30 avril à Romorantin et les arrestations de l'été, en particulier dans la vallée du Cher, achèvent de dissiper toute équivoque : même si elles ont quelque peine à l'admettre, les forces de l'ordre françaises et leur expertise sont au service des « *autorités d'occupation* » qui, localement, n'entendent pas leur laisser la moindre autonomie – ce qui relativise la portée réelle des « accords » Oberg-Bousquet.¹

¹ Le général SS Oberg est devenu chef de toutes les polices allemandes en France occupée ; Bousquet a été nommé secrétaire général de la police française. Les « accords » Oberg-Bousquet organisent en juillet-août 1942 la collaboration policière.

Exploiter les richesses

Moins visible et moins étudiée que la collaboration policière, la « collaboration » économique ne constitue pas moins pour les occupants une préoccupation essentielle.

Il s'agit d'abord des obligations issues de l'acceptation de la défaite par les vaincus : les « *frais d'occupation* » qui couvrent tout ce qui a rapport aux cantonnements des troupes. Le service allemand chargé de leur gestion¹ puise largement aux budgets ouverts, avec parfois une propension au trafic, qui alerte, en vain d'ailleurs, les fonctionnaires français – ainsi, ces « *mémoires* » d'un montant de 4 127 577 Francs, au profit d'une firme parisienne, elle-même « *cartel d'entreprises commerciales* » peu claires, ou ces « *400 000 Francs* » de « *lessive et produits d'entretien* », payés à une Blésoise, escroc manifeste. Dans ce domaine, les occupants s'appuient pleinement sur leur statut de vainqueurs : en janvier 1942, après que le service français concerné a contesté la nature « *luxueuse* » d'un achat chez un joaillier blésois, la FeldKommandantur d'Orléans lui assène une réponse définitive : « *il appartient aux troupes d'occupation allemande de décider de ce qui correspond à leurs besoins et ce à quoi elles ont droit.* »² Les occupants trouvent en outre sur place le personnel qu'ils estiment nécessaire à leur cantonnement – ménage, cuisine, entretien : jusqu'en juillet 1944, plus de 500 emplois, largement féminins, sont pris en charge par les finances départementales dans le cadre budgétaire des « *frais d'entretien de l'armée d'occupation* ».

Le Loir-et-Cher n'était pas un territoire industriel. Un document recense, en décembre 1941, [les 156 entreprises relevant des différentes Chambres](#) – des métiers, du commerce et de l'industrie. En 1939, la majorité d'entre elles employaient entre 10 et 100 ouvriers-ouvrières. Trois seulement étaient alors crédités de plus de 1000 employés. Un grand nombre relevaient ainsi plutôt de l'artisanat : elles n'intéressent les occupants que pour équiper leurs cantonnements, à la charge des autorités françaises.

Mobilisent leur attention les 13 entreprises classées dans la catégorie « industries mécaniques et électriques ». En août 1942, représentante à Orléans du Secrétariat d'État à la Production Industrielle, la Direction régionale (la DIME) chiffre à 1862 l'effectif des ouvriers de ce secteur, répartis dans 17 communes, le plus grand nombre (61 %) à Blois. L'objectif des occupants étant de tirer profit au maximum de leurs capacités productives, en particulier pour leurs équipements militaires, ces entreprises furent classées *Rüstungsbetriebe* (vouées à l'armement) ou *Vorzugsbetriebe* (prioritaires) sous la surveillance d'un « *contrôleur allemand* ». Ce classement, surtout le premier, leur permettait, en principe, un accès un peu plus facile

¹ La « *Heeresunterkunftsverwaltung* »

² Ces exemples figurent, parmi d'autres -en particulier le refus des occupants de prendre en charge les sépultures des personnes qu'ils ont fusillées- dans ADLC 1375 W 45.

aux matières premières et aux capacités énergétiques, de plus en plus rares, et, jusqu'en juillet 44, elles purent ainsi alimenter la machine de guerre allemande, comme en témoigne le tableau ci-dessous. Les données qui y figurent « *résultent des déclarations faites par les industriels* », signale prudemment le rapport régional de décembre 1941 : le rédacteur souligne qu'elles sont « *certainement inférieures à la réalité* » en raison d'une sous et même d'une non-déclaration –manière de dissimuler une collaboration militaire peu appréciée– en raison aussi de l'ignorance (volontaire ou non) où sont des entrepreneurs de la destination finale de leur production.

Tableau issu des rapports établis par la DIME (ADLC 1375 W 46)

Entreprise	Implantation	% de l'activité en faveur des Allemands en décembre 1941	% de l'activité en faveur des Allemands en septembre 1942
Air-Equipement	Blois	100 %	90 %
Bronzavia	Blois	100 %	100 %
Courtine	Blois		84 %
Paul Hug	Blois	45 %	40 %
Bertrand Faure	Mer	100 %	100 %
Le Mouillour	Romorantin	45 %	77 %
Genevée	Saint-Ouen/Vendôme	20 %	20 %
Paquette et Breteau	Theillay	80 %	80 %
Andrieux	Vendôme	25 %	65 %
Rollet	Vendôme	75 %	75 %
Quint et Flament	Mer	10 %	5 %
Barbas et Plailly	Troô	100 %	80 %
L'Equitable	Cormenon	27 %	50 %

Il faut toutefois noter que les modestes capacités industrielles du Loir-et-Cher n'ont pas revêtu la même importance pour les occupants que celles du Loiret et surtout du Cher : les statistiques établies par la Circonscription régionale de la DIME, de septembre 1942 à novembre 1943, reprises ici dans [un tableau \(à consulter ici\)](#), indiquent clairement le rang second du département dans ce domaine.

Travailler pour les occupants

« *Du fait qu'il travaillait pour les Allemands, tout le monde se méfiait de lui* » : ce qui importe ici n'est pas la personne visée par ce « *chef de Groupe de la Résistance* » du village beauceron de Conan, mais l'expression d'un sentiment négatif répandu dans le monde rural quant aux entreprises au service des occupants et, en général, à la méfiance pour celles et ceux qui y travaillaient.¹ La libération venue, les mises en cause n'ont d'ailleurs pas manqué, visant les entrepreneurs et en général les encadrements, visant aussi des employés. Syndicalement encadrés, ces derniers plaident une activité forcée et une participation à des actions de ralentissement, de « *coulage* » de la production, actions qui auraient été signalées par un contrôleur allemand. Mais faute de traces archivées, il est difficile de mesurer ce qu'elles représentent réellement. Quant aux 4 sabotages d'usines, documentés, eux, par les rapports policiers, ils ont eu lieu de mai à août 1944, et n'auraient donc affecté le potentiel allemand qu'en fin d'occupation.²

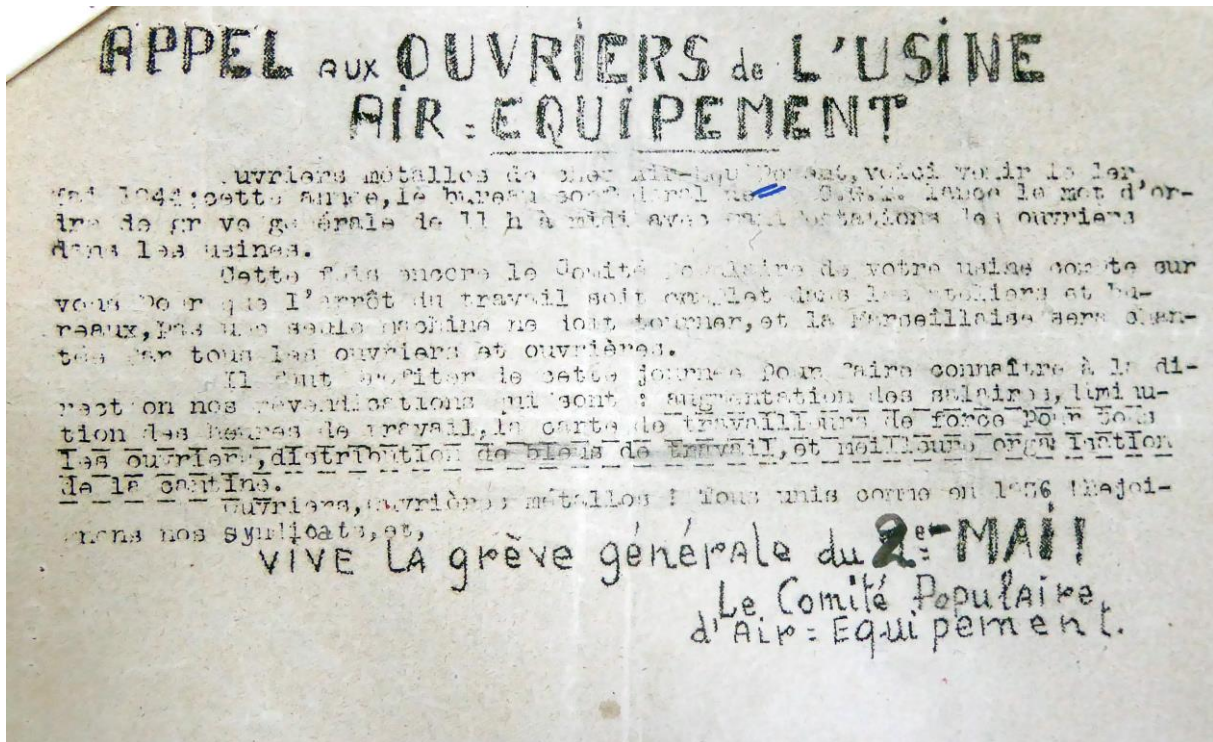
Les actions syndicales et patriotiques des 11 novembre et 1ers mai en particulier, appelées par la radio de Londres, la CGT clandestine et les tracts d'origine anglaise, gaullienne ou communiste, sont bien entendu étroitement surveillées par les autorités françaises et allemandes. Jusqu'à l'été 43, si l'on en croit les quelques rapports policiers, elles ne sont guère plus suivies par les employés des usines que par le reste de la société. Mais désormais, la population vit dans l'attente d'un « *second front* », prélude à la défaite allemande, estimée certaine et imminente. Le commissaire RG note par exemple que les arrêts de travail le 11 novembre 1943 dans les trois usines travaillant exclusivement pour les occupants –Normant à Romorantin, Bronzavia et Air-Equipement à Blois, « *manifestement et uniquement dirigés contre les autorités d'occupation* » sont « *bien accueillis par la population* ».

L'attente d'un second front est partagée d'ailleurs par les autorités de Vichy, d'où le côté alarmiste des instructions policières à l'approche du 1^{er} mai 1944. Le 24 avril, l'Intendant de police d'Orléans alerte en « *secret* » le préfet sur le déclenchement d'une « *grève générale avec le concours des milices ouvrières* », qui occuperaient les usines et manifesteraient devant les préfectures, sous-préfectures et mairies, le tout sous la direction du parti communiste et des FTP... Le 26 avril, il envisage même la coupure de toutes les communications et la nécessité d' « *envoyer un messenger jusqu'à la plus proche cabine téléphonique (...) voir (sic) jusqu'à Orléans.* » Mais les RG de Blois sont beaucoup moins inquiets : leurs « *sondages* » dans les usines blésoises, à la gare et dans la ville, loin de l'alarme orléanaise, les convainquent que « *grève ou manifestation quelconque* » n'auront pas lieu... d'autant que les dirigeants des entreprises décident de fermer leurs ateliers le 1^{er} mai – à la seule exception de

¹ L'anecdote est dans ADLC 1375 W 152 ; le jeune en question a souhaité intégrer le groupe FFI après la libération et sa demande a donc été rejetée...

² Une tentative contre le transformateur de l'usine Normant de Romorantin a échoué le 7 janvier 1943 : les explosifs n'ont pas fonctionné, la mèche s'étant éteinte. Voir dans la Base de données « Actions résistantes » [les sabotages d'usine](#) (1^{er} mai 1944 : à Vendôme l'Atelier de Mécanique Aéronautique (AMA) ; 21 mai 1944 : à Blois, l'usine Bronzavia ; le 17 juillet 1944 : à Romorantin, l'usine Le Mouillour ; le 2 août 1944 : à Souesmes, la scierie Cochin)

Bronzavia, où la journée se déroule sans incidents. Et en dépit des nombreux tracts distribués à Romorantin, à Vendôme et à Blois – y compris au sein de l'usine Air-Equipement – aucun arrêt de travail n'a été constaté le 2 mai...



(tract trouvé à Air-Equipement le 2 mai 1944)

Cette apparente faiblesse de la mobilisation ouvrière ne doit pourtant pas rassurer le régime, rapporte le commissaire Lebas : lui y lit au contraire « *une très nette progression de l'hostilité des milieux ouvriers vis-à-vis des Autorités d'Occupation et jusqu'à un certain point du Gouvernement Français lui-même.* ». Et il constate que « *l'imminence du second front* » favorise « *un renforcement des cadres clandestins de la résistance* ». ¹ Cette passivité n'est en effet que le reflet de la peur inspirée par la répression allemande, laquelle a été marquée, moins de 2 mois plus tôt, les 7 et 8 mars 1944 par une série d'arrestations, par la Sipo blésoise, en particulier au sein de l'usine Bronzavia. ²

C'est d'ailleurs là que s'était déroulée l'action la mieux documentée, sous la forme d'un arrêt de travail d'un quart d'heure le matin du 20 novembre 1943 : 5 ouvriers délégués par les employés demandent alors une augmentation de salaire.

¹ Alertes de l'Intendant et rapports des RG du Loir-et-Cher sont dans ADLC 1652 W 21

² 20 personnes sont arrêtées, à la suite, selon le rapport RG, de bavardages imprudents d'un jeune auxiliaire de la préfecture, de la découverte d'un tract communiste dans les vestiaires de Bronzavia et de dénonciations d'un indicateur de la Sipo, Massicot. 2 sont fusillés (Robert Auger et Maurice Caillard) et 10 déportés (4 décédés en déportation) - nombreuses cotes (en particulier ADLC 1375 W 19 et 73)

Après discussion et intervention de l'Inspecteur du Travail, la direction accorde 0,50 F par heure. Les deux inspecteurs RG qui rendent compte de cette action 2 jours plus tard, rapportent que « *cette solution ne paraît avoir donné satisfaction que partiellement* », au point qu'un nouvel arrêt de travail est prévu. Mais les policiers sont parvenus à convaincre, affirment-ils, la « *délégation ouvrière* » : les délégués « *ont compris la gravité de l'action dans laquelle ils étaient engagés* » et promis qu'« *aucune autre démonstration n'aurait lieu* » à l'avenir. Ce récit un peu trop lénifiant n'évoque rien d'autre qu'une simple revendication salariale, sans expression résistante ou patriotique, interprétation d'ailleurs confirmée par un rapport à sa hiérarchie orléanaise du contrôleur allemand de l'usine –qui évoque tout de même la gravité de l'action « *vu l'état de guerre* ». ¹

Seuls, les récits post-occupation nous renseignent sur les attitudes des ouvriers, chaque fois pour affirmer leur volonté de ralentir le travail dans un but patriotique, chaque fois aussi pour [charger les cadres](#), accusés d'avoir favorisé la production au profit des Allemands. Inimitiés², petites vengeances, volonté politique de rompre avec le capitalisme et réel désir de sanctionner des dénonciateurs alimentent ainsi les accusations et les pétitions : chefs de fabrication, d'atelier, d'équipe, contremaîtres, beaucoup, arrêtés et internés, sont rapidement « *épurés* » – c'est-à-dire licenciés sans indemnités – en dépit de leurs dénégations. L'un d'entre eux affirme même, en février 1945, que « *d'une façon générale, la maîtrise de l'usine avait pris toutes dispositions pour ralentir ou même saboter le travail* » et que le bon accueil réservé aux Allemands ne servait qu'à « *endormir leur surveillance* ». Le directeur de l'usine Bronzavia soutient, lui, avoir travaillé « *au profit de particuliers, au nez et à la barbe du contrôleur allemand* », présenté comme un membre de « *la Gestapo* », et « *embauché des réfractaires au STO* », des ouvriers qui, avec son accord, ne venaient jamais travailler.³ Ce système de défense, à défaut de convaincre les épurateurs les plus décidés, a pu conduire à ce qu'en fin de compte, aucun des cadres dirigeants n'a subi de condamnation pénale en Loir-et-Cher –à Blois, le seul « *chef de fabrication* » de Bronzavia traduit en Cour de Justice a été acquitté. Quant au propriétaire d'AMA à Vendôme, collaborateur affirmé, lui, il s'est enfui en Suisse, après s'être fait libérer (contre caution) de son internement à Drancy.⁴

¹ Rapport des inspecteurs Lagailarde et Bouchez, 22 novembre 1943 - ADLC 1652 W 28. (Aux policiers, la « *direction* » a désigné celui qu'elle considère comme le « *véritable instigateur* », « *l'âme du mouvement qu'il dirige[ait] clandestinement* ». Or, ce tourneur, Charles Talamas, est bien connu des RG à cause de ce que Vichy considère comme des défauts majeurs : il est (était à ce moment-là !) franc-maçon -il habite d'ailleurs le siège de la loge maçonnique dissoute « Denis Papin » de Blois- et c'est « *un ancien syndicaliste SFIO* ». Arrêté en mars 1944 avec 6 autres ouvriers de Bronzavia, déporté (à Neuengamme) et rapatrié en 1945, il affirmera, la libération venue, que son action clandestine était bel et bien tournée contre les occupants. (ADLC 1375 W 19 /1375 W 73 et Archives Loiret : 274 W 60700 B)

² Par exemple à Bronzavia où il est reproché après la libération à Charles Talamas -qui le nie- d'avoir souhaité l'arrestation de deux délégués au Comité Social de l'usine...

³ Procès-Verbal du 12 février 1945 - Auditions de Gaullier et de Billot - ADLC 1375 W 154

⁴ A Bronzavia, 25 employés sont « *inquiétés* » à la libération, parmi lesquels 10 membres de l'encadrement ; 5 sont jugés, 3 condamnés, parmi lesquels 1 seul cadre subalterne. A Air-Equipement, aucun des 3 employés arrêtés dès le 17 août 1944 n'a été finalement jugé.

Exploiter les hommes et les campagnes

Si la modeste vocation industrielle du Loir-et-Cher, bien que durement sollicitée par les occupants, leur a apporté des ressources somme toute limitées, le potentiel agricole et humain du département a été pour eux d'un tout autre profit.

Voies ferrées, lignes électriques et téléphoniques, dépôt d'explosifs de Salbris, mais aussi bureaux de poste ou « soldatenheim » (foyer des soldats) : la sécurité de leurs cantonnements, de leurs installations et des équipements estimés militairement indispensables est également imposée aux autorités françaises, départementales et communales. S'ajoute à cela tout un personnel dédié à la gestion des réquisitions et aux relations entre l'administration française et les occupants –interprétariat en particulier¹ –à la préfecture et dans les 3 chefs-lieux d'arrondissement, sièges des Kommandanturs locales. Une administration « *auxiliaire* » nombreuse est ainsi mise en place qui sert en quelque sorte d'écran entre ses fonctions et leurs principaux bénéficiaires, les occupants.

La surveillance des voies ferrées par exemple est organisée au sein d'un « *service administratif* »² en 8 « *secteurs* », eux-mêmes partagés en « *postes* ». De novembre 1941 à l'été 44, le nombre de « *gardiens auxiliaires* », à qui il est demandé de patrouiller sur les lignes principales du département, ne cesse de s'accroître : de 259 en mars 1943, selon une liste établie par le commandant de la gendarmerie, il passe à 540 en janvier 1944, nombre auquel s'ajoute celui des « *volontaires* » à la recherche d'une rémunération passagère, ou des « *requis* » quand les précédents font défaut.³

Les emplois de garde, comme ceux directement au service des occupants, peuvent être vus sans grande indulgence par les petites sociétés locales mais on ne trouve trace de réactions hostiles que dans des actes de propagande et surtout quand la défaite allemande apparaît certaine et proche à l'été 44. En août 44, la libération du nord de la Loire étant achevée, le chef du secteur de surveillance des voies ferrées de Mer constate la « *défection de nombreux gardes auxiliaires* » par « *peur de représailles* » de la part des Résistants ; or, affirme-t-il, « *nous sommes au service de la préfecture de Loir-et-Cher et non au service des troupes d'occupation allemande* » : dans ce cas, la fonction d'écran semble avoir bien joué son rôle...

L'efficacité de ces missions de garde reste de toute façon très mesurée à partir du moment où les actions de sabotages prennent quelque ampleur, après le débarquement de Normandie : non armés et médiocrement motivés, les gardiens ne sont pas en capacité –ni pour certains en volonté –de les contrer. Bombardements,

¹ A la préfecture, un service des interprètes est nécessaire, la correspondance avec les différentes autorités occupantes se faisant obligatoirement en Allemand. La responsable de ce service est une professeur agrégée d'Allemand, Louise Claude.

² Le chef de ce « service » est en 1944 le capitaine Lançon.

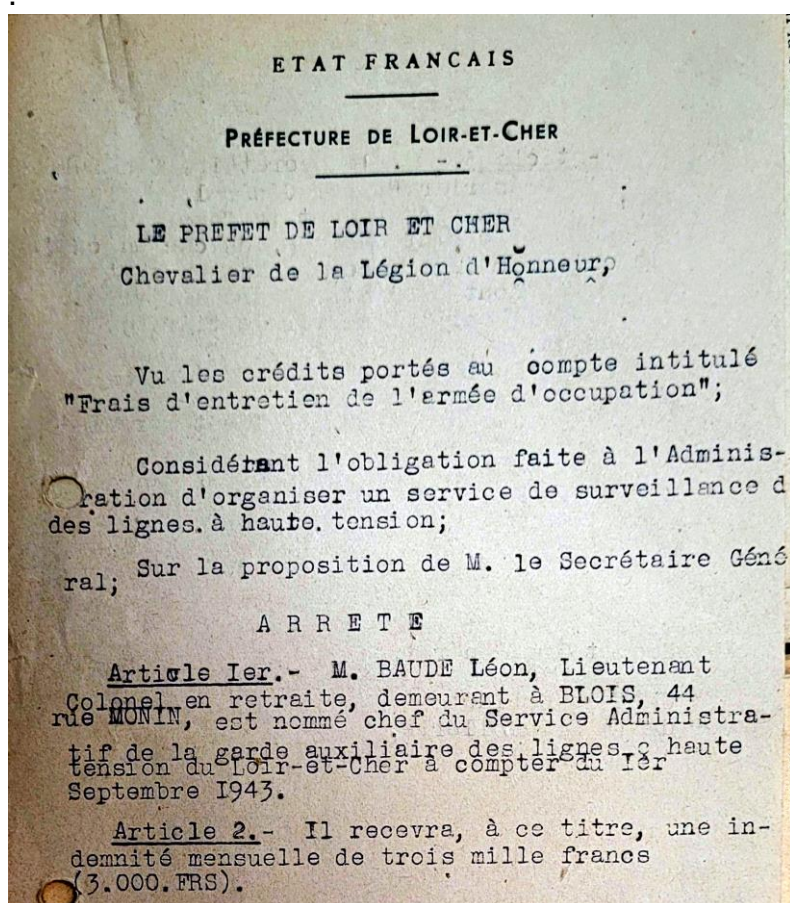
³ Ces nombres –à prendre avec précautions- sont issus de documents figurant dans ADLC 579 W 127

surtout, et explosifs détruisent une bonne part du réseau ferroviaire en juillet 44, au cours duquel se produisent la moitié des sabotages (49 sur 106 pour toute l'occupation), au point qu'une note de service indique, le 28, que « la plupart des voies ferrées [sont] actuellement hors d'usage »¹.

Gardiens auxiliaires des voies ferrées

Tableau d'après les données figurant dans ADLC 579 W 127

Lignes	Orléans-Tours		Orléans-Vierzon		Tours-Vierzon			
Secteurs postes	Blois <i>Chouzy Veuves</i>	Mer <i>Suèvres Avaray</i>	Lamotte- Beuvron <i>Nouan- le- Fuzelier</i>	Salbris <i>Theillay</i>	Mennetou <i>Romorantin Gièvres Villefranche Châtres Langon</i>	Selles- sur-Cher <i>Gièvres Châtillon ?</i>	Saint- Aignan <i>Noyers Châtillon</i>	Montrichard <i>Thésée Bourré Chissay</i>
Gardiens	168	67	53	43	48	40	34	87



Arrêté préfectoral (août 1943) ADLC 580 W 20

¹ ADLC 579 W 127

« Relève » et STO

Les Allemands ont très tôt cherché à recruter une main d'œuvre « *qui accepterait d'aller travailler en Allemagne* ». Dès novembre 40, le préfet est ainsi « *mis en demeure* » de désigner 100 personnes pour un premier départ de Blois et d'autres à Vendôme et Romorantin. Mais, note-t-il, aucun volontaire ne s'est présenté et la FeldKommandantur n'a pas insisté : si le travail sur place au service des occupants n'a guère soulevé de réticences, d'autant qu'il est correctement rétribué par les finances françaises, le départ en Allemagne est, lui, rejeté sans qu'on puisse apprécier les motifs de ce refus entre sentiments patriotiques et peur d'un fort dépaysement dans un pays par ailleurs frappé par les bombardements alliés.¹ L'« *active propagande* » des autorités allemandes pour le recrutement d'une main d'œuvre, rapportée par le préfet en mai 1941, reste sans succès. Mais une initiative de la Kreiskommandantur de Romorantin indique que les occupants s'impatientent : sans même passer par les autorités françaises, elle ordonne aux « *maires de sa circonscription* » de dresser la liste des « *chômeurs, hommes et femmes* » avec état-civil, profession et nationalité.²

En février 42, Le ton des occupants devient plus menaçant : il s'agit désormais pour eux d'un impératif de remplacement de leur jeunesse appelée sur le front de la guerre contre l'URSS. La Kommandantur Blois-Vendôme ordonne le placement « *aux endroits les plus fréquentés par le public* » d'une affiche de mobilisation pour le travail en Allemagne (« *Arbeitseinsatz in Deutschland* ») titrée : « *Français, l'Allemagne vous offre du travail* »³. Mais les opérations de propagande ne rencontrent guère plus de succès –après la libération, les procédures d'épuration n'ont par exemple concerné qu'à peine plus de 100 personnes pour « *travail volontaire en Allemagne* » au cours de l'occupation.⁴

De retour au pouvoir en avril 1942, imposé par les occupants, Pierre Laval se plie, dès mai-juin, à leur exigence de transfert en Allemagne d'une importante force de travail. D'abord habillé en « *relève* » d'un prisonnier de guerre pour trois travailleurs, le système, destiné à rendre acceptable sinon positive une collaboration abhorrée par la population, se transforme en forte contrainte puis, en fin de compte, en février 1943, en obligation –le Service Obligatoire du Travail, le « STO » honni.

En août 42, le commissaire Leboutet fait d'abord preuve d'optimisme : « *la propagande en faveur des prisonniers est active et écoutée* » estime-t-il, les fêtes « *au profit des absents et de leur famille sont nombreuses et obtiennent un plein succès* ». Cependant, « *la RELEVE est peu à l'ordre du jour* » en Loir-et-Cher : en effet, les agriculteurs, bénéficiant alors d'une exemption, étaient à l'abri d'un envoi en Allemagne ou sur un chantier Todt. Or, note Leboutet, « *la majorité des ouvriers ont de la terre dans les mains* » : beaucoup préfèrent donc revenir à la campagne plutôt

¹ Dans ADLC 1375 W 6 - rapport du préfet, 4 décembre 1940

² Rapport mensuel du préfet, mai 1941, ADLC 647 W 1

³ ADLC 1375 W 44

⁴ Le nombre réel de travailleurs volontaires -hors procédures « relève » ou STO- est sans doute supérieur.

que de s'expatrier. D'ailleurs, la dernière remarque du commissaire peut aussi indiquer que lui-même n'est pas dupe de cette « *propagande active* » : « *19 prisonniers ont été libérés au bénéfice de la RELEVE et ont été accueillis par un nombre supérieur de personnalités officielles du département* »...¹

Dès septembre 42, les rapports confirment le peu d'enthousiasme et le scepticisme de la population. Si le retour de quelques prisonniers crée « *une profonde émotion* » dans l'opinion, il n'entraîne aucune adhésion pour un système dont même le nom, « *relève* », finit par être redouté : la perspective d'un départ « *plonge la population dans l'angoisse et l'amertume* » au point de rappeler au rapporteur la mobilisation de 39 : « *parents, amis, fiancées, accompagnaient les partants les yeux rougis, anxieux, désemparés, consternés, désorientés, trop abattus pour manifester la moindre réaction.* »² Ces propos – qui, au passage en disent long sur l'état des esprits au début de la guerre – expliquent le rejet de plus en plus massif de cette tentative de captation par les vainqueurs de la force de travail des vaincus.

Le tableau ci-dessous, dressé à partir des relevés de la DIME³ de la région d'Orléans, fin février 1943, confirme que si l'appel au volontariat a pu un temps fournir aux occupants leur lot d'ouvriers, il s'est heurté assez vite à un constat : la libération des prisonniers de guerre contre l'envoi de travailleurs en Allemagne ou sur des chantiers Todt était largement un leurre –de février à avril 1943, seulement une cinquantaine, et le nombre paraît d'autant plus dérisoire qu'ils sont répartis sur l'ensemble du département.

	Loir-et-Cher	Loiret	Eure-et-Loir	Cher	total
Effectifs demandés					
Juin-décembre 1942	741	1 826	1 293	1 855	5 715
Janvier-février 1943	1 150	2 050	1 500	1 900	6 600
Effectifs fournis					
Juin-décembre 1942	831	1 892	1 268	1 469	5 460
Janvier-février 1943	509	1 201	563	653	2 926
Fournis / demandés					
Juin-décembre 1942	112,1 %	103,6 %	98,1 %	79,2 %	95,5 %
Janvier-février 1943	44,3 %	58,6 %	37,5 %	34,4 %	44,3 %

¹ Dans ADLC 1375 W 46, Rapport mensuel à l'Intendant régional de police ; le soulignement et les majuscules sont dans le texte.

² Dans le rapport mensuel d'octobre 1942 - ADLC 1375 W 46

³ Direction des Industries Mécaniques et Électriques

Le mot « *réfractaires* » entre alors dans le vocabulaire officiel : rapport après rapport, policiers et gendarmes répètent le refus de participer à l'effort de guerre allemand, la conviction que les occupants cherchent à « *soustraire tous les hommes valides à une mobilisation à venir contre eux* », le sentiment d'inégalité dans les désignations, la peur de devoir rendre des comptes « *si l'Amérique et ses alliés gagnaient la guerre* », l'opposition radicale de la société au sein de laquelle les réfractaires se fondent sans difficultés, la « *répugnance* » des municipalités à les désigner, ou, plus simplement, la douleur de la séparation familiale. Dans son Journal, l'abbé Gallerand évoque bien les 9 séminaristes partis volontairement début juillet 1943, avec semble-t-il la bénédiction de l'évêque : La Marseillaise qu'ils chantent à la gare est pour lui un gage de patriotisme et les premiers courriers « *presque enthousiastes* » qu'il reçoit très vite de deux d'entre eux le confortent dans sa germanophilie. Mais ils sont de plus en plus rares ceux qui se plient aux injonctions de Vichy sans protester : les manifestations d'opposition à l'occupation et à la collaboration avec les vainqueurs, jusque-là minoritaires, clandestines, ou dissimulées dans l'obscurité des cinémas, se déroulent désormais « *bruyamment* » et « *de façon ouverte et brutale* » dans les gares au moment des départs.¹

Tous les chiffres cités confirment la force de cette forme de résistance à la fois individuelle et sociale à la collaboration, désormais bien identifiée comme une soumission aux Allemands, une « *abdication* » dans le langage policier. Ce sont en effet des maires et des fonctionnaires français de l'Inspection du Travail qui doivent procéder aux recensements exigés par les occupants et dresser les listes de requis. Sujets à de nombreuses réclamations, sollicités pour obtenir des exemptions, ils sont amenés à gérer le système : le maire de Vendôme, par exemple, obtient bien que des « *patrons commerçants* » soient épargnés, mais c'est au détriment de « *célibataires* » dont il a dressé une liste². Ce sont aussi des médecins français –désignés par le Collège départemental de leur Ordre –qui déclarent les requis aptes au travail, au cours de visites médicales de plus en plus expéditives. La rupture de confiance épargne certes encore le maréchal –c'est du moins ce que répètent des rapports, peut être convenus. Mais elle achève d'atteindre désormais son gouvernement dont les initiatives inspirées, forcées, par les occupants se heurtent à une opposition résolue en actes³, y compris dans les nombreuses opérations de recensement, que ce soit celui des hommes de 16 à 60 ans, des femmes de 18 à 45 ans, ou celui des différentes « *classes* » de 1941 à 1945⁴...

En mai 43, aucune des 70 femmes convoquées ne se présente aux usines Bronzavia et Air-Équipement à Blois ; les gendarmes, chargés du « *départ* » organisé

¹ Rapports de quinzaine - mars 1943 ADLC 1375 W 46. Dans son Journal, Gallerand fustige la « *désertion* » des jeunes « *par patriotisme mal compris* » - ADLC 110 J 14

² Rapport de l'inspecteur RG Cordier, 21 janvier 1943 - ADLC 1102 W 11-12

³ Les jeunes enseignants, en particulier, deviennent pour beaucoup réfractaires (sur les 65 répertoriés « *astreints au service obligatoire du travail* », au moins 37 sont notés « *défaillants* » en juin 1943.

⁴ Dans ADLC 647 W 3. Dans ADLC 584 W 1 figure une précieuse -pour les chercheurs !- liste des 1587 « *jeunes gens* » de la classe 1942 et 1502 de la classe 1943, classés par communes...

pour l'Allemagne le 15 juin 43, notent un nombre réduit de « présents » sur la liste des hommes requis : par exemple, 11 sur 33 à Saint-Amand, 5 sur 41 à Montrichard ou encore 24 sur 89 à Vendôme. À Romorantin, le commissaire de police expose, fin octobre 43, un « revirement de l'état d'esprit » : alors que les places de femmes de ménage à leur service étaient jusqu'alors très convoitées, les occupants ne parviennent plus à en recruter suffisamment !¹ Attitude semblable, en février 44, dans la même ville : sur les 150 « jeunes filles » requises, « très peu » sont présentes... Tout compte fait, de mars à octobre 1943, les occupants sont loin de réaliser leur objectif en Loir-et-Cher : sur 3 759 requis pour l'Allemagne, 743 –moins de 20 %– se sont présentés au départ, les entreprises Todt n'ayant pas davantage été prisées avec 61 présents sur 407 convoqués...

En octobre 1943, un « accord » entre le responsable allemand Sauckel et Pierre Laval semble marquer un léger infléchissement : les réfractaires qui régulariseraient leur situation ne seraient pas dirigés sur l'Allemagne mais en France dans les entreprises Todt –de Rouen et de Cherbourg en particulier. La mesure n'obtient pas plus de succès : la quasi-totalité des ouvriers partants sont en réalité ceux que les autorités françaises, un peu, et les autorités allemandes, surtout, ont arrêtés, en particulier au cours de « rafles »².

Exemples de « rafles » par les autorités allemandes

Commune	Date rafle	Arrestations	Libérations
Contres	13 août 1943	15	14
La Ferté Saint-Cyr	31 mars 1944	20	8
Vineuil	9 avril 1944	23	6
Fréteval	14 avril 1944	24	13

Même si des libérations interviennent rapidement, ces opérations, menées avec des forces militaires importantes (400 hommes à La Ferté et Vineuil), créent de fortes émotions dans les milieux ruraux, qui ne bénéficient plus d'exemptions, et renforcent le rejet de toute collaboration en même temps qu'elles accroissent la protection dont bénéficient les réfractaires. En fin de compte, cette répression ne parvient pas à obtenir le contingent exigé de 510 ouvriers loir-et-chériens pour l'Allemagne de mars à mai 1944. A partir du 1^{er} juin 44, aucun départ n'est plus possible, notent les rapports, les moyens de transport faisant défaut.

Après la libération, deux lois ont créé un statut de « réfractaire » (1950) et de « personne contrainte au travail en pays ennemi » (1951). Cela permet de se faire une idée du nombre de loir-et-chériens concernés – à condition de tenir compte du fait que

¹ ADLC 1375 W 19 - rapport sur « l'état d'esprit de la population » 22 octobre 1943.

² En particulier à Mondoubleau-Cormenon (30 novembre 43), La Ferté Saint-Cyr (31 mars 44), Vineuil (9 avril 44), Fréteval (14 avril 44), Noyers (1 mai 44), Mont-près-Chambord (26 mai 1944)... ADLC, plusieurs cotes, entre autres 1375 W 19 (rapports hebdomadaires du commissaire RG)

tous les possibles ayant-droits n'ont pas déposé de demande. Au 31 décembre 1987, l'Office Départemental des Combattants et Victimes de Guerre avait ainsi enregistré 1704 demandes pour le premier statut et 1292 pour le second -avec une réponse favorable respectivement de 843 et 1170 d'entre elles. Sans tenir compte des situations particulières (contrainte au travail puis réfractaire après évasion par exemple), ce sont donc environ 2 000 personnes qui ont été reconnues victimes de décisions vichystes sous domination allemande. Ce nombre, au surplus sans doute sous-estimé, est un témoignage de plus d'une volonté allemande, relayée par Vichy, de vassaliser la France, dans ce cas par la captation de sa force de travail. Mais si on prend en compte celui des réfractaires, il témoigne aussi qu'une forme de résistance a existé, certes passive, différente de celle communément admise, mais, en fin de compte peut-être aussi efficace pour affaiblir la machine de guerre allemande.

Exploiter les richesses agricoles

La question des frais d'occupation étant réglée à leur (généreux) profit, les occupants s'efforcent de capter ce que le Loir-et-Cher produit le mieux : les ressources agricoles. Dès l'été 40, ils imposent les quantités d'avoine, de paille et de foin à leur livrer et les autorités françaises sont appelées à réaliser ces exigences. Le préfet s'adresse ainsi plusieurs fois aux maires pour les convaincre de « *mettre tout en œuvre* » afin d'atteindre les objectifs fixés par les occupants, même si ceux-ci sont jugés excessifs. « *L'intérêt national l'exige* » affirme-t-il –sans d'ailleurs fournir d'autres explications que des « *graves sanctions* » encourues par ceux qui se déroberaient. « *Je vous signale qu'un contrôle des autorités allemandes interviendra pour s'assurer de l'exacte réalisation des impositions* » : en conclusion de sa circulaire, la phrase résume à la fois la réalité de la mainmise allemande et le peu de confiance que les vainqueurs accordent aux vaincus...¹ En janvier 41, une circulaire ministérielle explicite la menace : « *En zone occupée, les Autorités allemandes ont fait connaître qu'elles soumettraient le recensement à une contre-épreuve et qu'elles rendraient responsables les Maires et les Préfets des déclarations erronées* »²

Poussé par son gouvernement, qui voit dans l'agriculture une activité « *primordiale pour la situation économique de la France et son relèvement* », le préfet avait, dès le 2 août 40, ordonné aux maires « *d'inviter tous les agriculteurs à retourner dans leurs champs* », pour y semer « *trèfle, sainfoin, luzerne, colza, soleils, ect...* » - « invitation » aussitôt transformée en imposition (le verbe « *imposer* » est souligné dans le texte). Il sera ainsi conduit tout au long de l'occupation à mettre en œuvre les prélèvements agricoles considérables des Allemands, pour qui le Loir-et-Cher doit être avant tout une terre généreuse. Comme en témoigne ci-dessous le tableau des « *renseignements administratifs demandés par l'autorité allemande* »³, l'intérêt des occupants pour tout ce qui touche à l'agriculture loir-et-chérienne est précoce. Et

¹ Circulaire du préfet aux maires du Loir-et-Cher occupé, novembre 1940 - ADLC 1375 W 1

² La phrase en gras figure en conclusion de la circulaire ministérielle qui ordonne le recensement du bétail le 10 février 1941 - ADLC 7 W 354

³ Dans ADLC 647 W 1

lorsque la Feldkommandantur 589 quitte le Loir-et-Cher pour Orléans fin avril 1941, l'un des seuls « services » maintenus dans le département, outre le Tribunal militaire, est consacré à l'agriculture.¹

Date	Renseignements demandés
juillet 1940	Organisation sanitaire du département : vétérinaires, équarisseurs, préposés à l'inspection des viandes de boucherie
5 août 1940	Liste des laiteries, tanneries et ateliers d'équarrissage
23 août 1940	Enquête sur les quantités de laine disponibles dans le département
8 septembre 1940	Recensement du bétail
10 septembre 1940	Comptes-rendus concernant les stocks de paille et foin disponibles ainsi que les quantités de paille et foin entreposés par l'Armée Française
23 septembre 1940	Récoltes des graines de trèfle, luzerne, herbage et autres. Évaluation de la récolte pour chaque espèce.
24 septembre 1940	Évaluation en quintaux des stocks de céréales de la récolte 1939 non battus
25 septembre 1940	Besoins des communes en prisonniers de guerre et nombre des prisonniers de guerre disponibles par commune
26 septembre 1940	Plan de culture en vue de l'exploitation 1940-41
21 octobre 1940	Liste des bouchers chevalins
26 octobre 1940	2 ^{ème} recensement du bétail
30 octobre 1940	Liste des chevaux abandonnés par les Armées allemandes et françaises
7 décembre 1940	Établissement des notices concernant les chefs d'exploitations agricoles prisonniers de guerre
28 février 1941	Besoins en main-d'œuvre agricole et en attelages

L'intérêt des occupants pour la production agricole loir-et-chérienne est encore souligné par leur volonté de l'organiser, en s'appuyant sur l'expertise des services français. En décembre 1941, l'officier chargé des questions agricoles à la Feldkommandantur réunit ainsi tous les maires dans chaque chef-lieu

¹ Rapport du préfet pour avril 1941 - ADLC 647 W 1

d'arrondissement pour leur communiquer un « *plan d'intensification de la production agricole* »¹. Il faut noter qu'à ces réunions le Directeur des Services agricoles du département apporte en quelque sorte la caution des autorités françaises puisqu'il indique lui-même dans son rapport qu'il a développé devant les maires le même « *plan d'intensification* », lequel avait été établi en commun... Cette apparente bonne volonté collaboratrice ne convainc pourtant pas totalement les occupants : méfiants à l'égard des services français, ils entendent évaluer eux-mêmes les capacités productives des agriculteurs ; en septembre 1942, le Conseiller d'administration allemand entreprend ainsi une « *révision complète des statistiques agricoles du département* »²

Si les services français semblent collaborer sans difficulté avec les occupants, il n'est pas sûr que ceux-ci soient plus exactement informés que ceux-là ! Le Directeur des Services agricoles souligne fréquemment les réticences des agriculteurs loir-et-chériens à déclarer scrupuleusement leur production. Le DSA estime par exemple la sous-déclaration entre 5 et 7 % pour ce qui concerne les céréales et cette dissimulation, qu'il ne faut peut-être pas attribuer à la seule manifestation de patriotisme tant elle est liée à la méfiance du monde rural pour tout contrôle, est sans doute encore plus accentuée pour les « petites » productions – volailles, œufs, beurre... A partir de janvier 1943, les réticences paysannes s'accroissent, au point qu'après la mi-43, le DSA ne se fait plus guère d'illusions : de plus en plus convaincus d'un débarquement allié en France, d'une défaite allemande et donc de leur impunité future, bon nombre de paysans négligent leurs déclarations. En septembre 43 par exemple, maires et syndicats de la corporation paysanne protestent contre l'ampleur des prévisions d'imposition pour 1944 tout en ne prenant pas au sérieux ces dernières, en raison, affirme le DSA, « *des événements extérieurs* » ...

Faiblement peuplé et doté d'une importante capacité productive, le Loir-et-Cher est doublement imposé dans un système qui a dû abandonner la liberté des échanges : bien entendu d'abord au profit des occupants mais aussi à celui des régions urbaines de Paris et du Nord. La connaissance exacte de ces prélèvements agricoles est difficile à établir. La direction des Services agricoles (DSA) et celle du Ravitaillement Général en rendent compte mensuellement certes, mais pas toujours de manière précise. Une certitude toutefois : ces prélèvements sont considérables, ils se font au détriment de la consommation locale et favorisent grandement un phénomène majeur de l'occupation, le « marché noir ». Dès janvier 41, le DSA le signale : les paysans ayant perdu la faculté de vendre directement leur production aux consommateurs, les marchés locaux se vident – et, bien entendu, ce commerce se fera désormais en cachette, les rapports le confirment mois après mois.³

Les prélèvements des occupants sont prioritaires, y compris quand la production déclarée ne permet pas leur réalisation. L'exemple de l'avoine et des chevaux est le plus douloureux pour les paysans, en particulier au nord de la Loire. La céréale est en effet indispensable pour la nourriture des animaux de trait et très utilisée

¹ Rapport du Directeur des Services Agricoles pour décembre 1941 dans ADLC 1375 W 45

² Rapport du Directeur des Services Agricoles pour septembre 1942 dans ADLC 1375 W 46

³ Les rapports mensuels du Directeur des Services Agricoles pour 1941, 1942, 1943 figurent dans ADLC 7 W 349, ceux du Ravitaillement Général dans ADLC 1375 W 45, 46,

pour ceux de basse-cour : quand les occupants exigent la livraison de la moitié de la récolte annuelle¹, ils mettent gravement en danger une part de l'économie rurale dans laquelle le cheval tient une place prépondérante – sans attelage, les travaux des champs deviennent impossibles. Or, les saisies de chevaux se multiplient, au point que nombre de petites exploitations, s'en trouvent privées. En mars 1943, le DSA estime à 8 000 depuis 1938 la diminution d'un cheptel chevalin estimé à 30 000 ! En outre, les réquisitions allemandes concernant les seuls chevaux castrés, une loi de décembre 1942 crée une obligation de castration. Or, dans les terres de Beauce, les chevaux « entiers », plus efficaces, dominent : l'obligation de les castrer suscite donc une forte opposition, qui parvient à limiter l'opération à quelques unités.

Les prélèvements de foin, de paille et d'animaux pour leur viande ne sont pas moins importants. Pour ces derniers, le tableau ci-dessous résume la situation en février 1943.

bétail	Imposition allemande	Reste au département
Veaux	100	667
Autres bovins	650	395
Porcins	288	3
Moutons	300	83
Total	1338	1148

L'ampleur de la prédation est encore renforcée par le choix des animaux livrés aux occupants : selon le DSA, il s'agit des plus gras, dans le nord du département, en particulier dans le Perche, ce qui ne laisse à la consommation locale que les bêtes de Sologne, « *maigres* » en ce qui concerne les bovins, de surcroît « *souvent tuberculeux* » selon le rapport... Quels que soient les aléas climatiques, les occupants s'en tiennent à ce que soient satisfaits leurs besoins : en 1942, une sécheresse persistante a affecté la culture des pommes de terre ; 15 000 tonnes ont été récoltées sur les 25 000 attendues ; mais il a fallu livrer aux occupants leur contingent qui a réduit à néant la consommation départementale. Plus grave : le prélèvement de bétail a non seulement affecté la ration de viande distribuée aux consommateurs – en particulier urbains : de 90 à 150 g. par semaine en février 43 – mais aussi affaibli le cheptel départemental comme en témoigne un document de la DSA établi en mai 1945 :

¹ En 1941, 260 000 quintaux pour une récolte de 550 000 quintaux...

Élevage en Loir-et-Cher de l'automne 39 à l'automne 44
(ADLC 7 W 488)

Animaux	Nombre en 1939	Nombre en 1944
Chevaux (moins de 3 ans)	4346*	3733*
Vaches	54 871	51 931
Ovins	67 789	57 796
Porcins	41 447	26 357
Caprins	31 047	20 669

*les prélèvements allemands ont fait reculer le nombre de « saillies » et de juments poulinières, d'où cette diminution de jeunes chevaux (le nombre de chevaux de plus de 3 ans est resté stable (26 150 en 1939 et 26 215 en 1944)

Ceci posé, il convient d'être attentif au comportement réel des populations rurales –qui fera l'objet d'une étude. On l'a vu, le DSA, comme le Directeur du Ravitaillement Général, ou celui du Contrôle Économique (chargé de la répression du marché noir) ne cessent de l'affirmer : les pratiques de nombre d'agriculteurs entachent la fiabilité des recensements, opérés d'ailleurs parfois d'assez mauvaise grâce par les maires et les syndics locaux. En dépit des menaces de plus en plus sévères, en particulier de saisies sans paiement, les réquisitions au profit des occupants peuvent souffrir d'un important retard. Le Directeur du Ravitaillement Général en arrive même, dès décembre 1941, à envisager le remplacement des maires « *incompétents* » ...¹ Autre marque de distance avec les autorités : en juillet 1943, 5 à 6000 poursuites doivent être menées contre des producteurs n'ayant pas satisfait aux impositions... La quasi-disparition des porcs en particulier, s'explique par la facilité d'« *un abatage familial intensif* » de cet animal à la ferme, « *à l'insu des contrôles* » et, par suite, par un commerce frauduleux important ². Enfin, même si cette forme de résistance à l'occupant sera après-guerre mise au crédit du monde agricole, il faut enregistrer le jugement assez négatif porté alors sur lui par une partie de l'appareil administratif et que résume en mars 1942 le Directeur du Ravitaillement Général :

« en résumé, les producteurs travaillent mais ils ont dans leur comportement un certain égoïsme, ils n'ont pas toujours conscience de l'importance du rôle social qu'ils sont appelés à jouer dans les circonstances

¹ Pour ce Directeur, ces maires sont des « *fonctionnaires municipaux* »... ADLC 1375 W 45

² Ces remarques sont du Directeur des Services agricoles dans son rapport de décembre 1941, renouvelées ensuite mois après mois... ADLC 7 W 349

actuelles ; Français privilégiés ils n'apportent pas toujours à l'œuvre de rénovation nationale toute la contribution désirable. »

Pour conclure...

Les prélèvements agricoles massifs des occupants n'ont pas seulement affecté l'économie du Loir-et-Cher et contribué à affaiblir les populations les plus pauvres, en particulier urbaines. Se sont aussi installés des comportements individuels et sociaux face aux autorités occupantes et françaises, finalement confondues dans le même rejet. Dans sa version « grise »¹, le marché noir des paysans, qui rechignaient à déclarer leur production ou à livrer leurs impositions, est devenu une pratique sinon appréciée, du moins comprise pour répondre à la gestion vichyste du rationnement et des réquisitions allemandes. Les réfractaires aux textes organisant le travail pour les Allemands – le STO – ont pu compter sur le soutien et l'abri de la société rurale². Enfin, la désobéissance est devenue une vertu patriotique pour les fonctionnaires, y compris, à la fin de l'occupation, ceux, policiers et gendarmes, dont la fonction même, forgée sous la III^{ème} République, consistait à obéir.

Les lendemains libres ont bien dû intégrer quelques-uns de ces modes de vivre au cours des années de défaite, d'oppression et d'indispensables accommodements quotidiens. En février 1945, le préfet Delaunay peut « féliciter » 5 Brigades de gendarmerie pour « l'efficacité de la surveillance » dans la lutte engagée contre le marché noir. Mais sur le territoire des 25 autres brigades qui couvrent le département, là où « le trafic clandestin est intense », il doit déplorer des « résultats (...) insuffisants » ! Il est alors symptomatique qu'un préfet soit amené à demander au commandant de la gendarmerie de « l'aider » à « restaurer l'autorité de la force publique » et « assurer le respect nécessaire de la loi »³. Certes, « l'opinion publique comprend la nécessité d'une action énergique sur les prix », reconnaît le Directeur du Contrôle Économique, mais « les consommateurs ne secondent guère la tâche du service » ...⁴ On ne saurait mieux mettre en évidence ce qu'ont favorisé les 4 années d'occupation-prédation : un trouble civique tendant à rendre le pouvoir impuissant. C'est d'ailleurs ce que dénonce, désabusé, le Commissaire de la République de la région d'Orléans à la mi-août 1945 dans [un rapport déjà cité](#)⁵ : « Le manque de sens national et l'absence d'esprit civique continuent à dominer dans sa majorité le peuple français »⁶.

¹ Le « marché gris » est une version atténuée et locale du marché noir avec des prix moins élevés que dans les trafics importants.

² En constituant, il est vrai, une main d'œuvre agricole moins regardante sur ses droits...

³ Lettre du préfet Félix Delaunay au Commandant de la gendarmerie du Loir-et-Cher - ADLC 4 W 16

⁴ Le service du Contrôle Economique est une sorte de police du commerce, chargée de détecter et poursuivre tous les trafics. Ici, rapport de janvier 1945 dans ADLC 1 W 555.

⁵ Voir pages 4 et 5 « Des lendemains... »

⁶ Archives contemporaines du Loiret - 20 M 1024 (cote ancienne)